



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Influenza aviaire hautement pathogène IAHP Peste porcine africaine PPA Fièvre Aphteuse FA Dermatose nodulaire contagieuse DNC

**CROPSAV Occitanie
Vendredi 29 Novembre 2024**

DRAAF – SRAL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Influenza aviaire hautement pathogène IAHP

**CROPSAV Occitanie
Lundi 30 Juin 2025**

DRAAF – SRAL Justine Alary



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

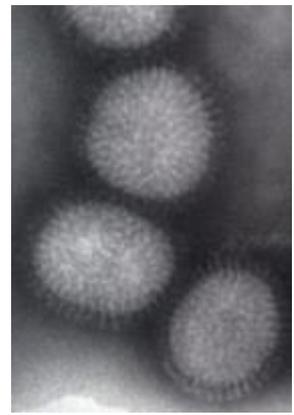


Programme

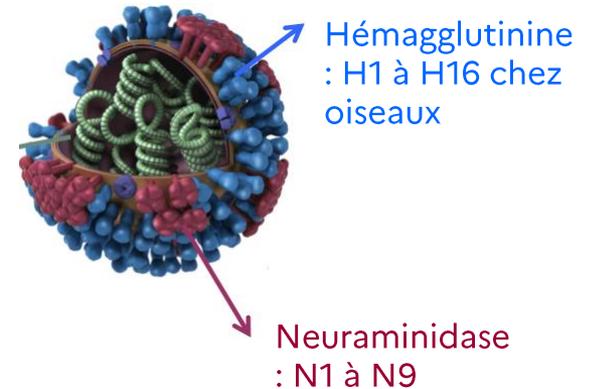
- La maladie
- Rappels sur l'historique IAHP en France
- Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde avec focus sur les USA
- Situation sanitaire de l'IAHP en Europe
- Situation sanitaire de l'IAHP en France
- Campagnes de vaccination IAHP
- Mesures réglementaires IAHP de surveillance et de lutte

La maladie

- Maladie infectieuse, virale, très contagieuse, des oiseaux
- Virus grippaux (influenza) de type A, avec différents sous-types (H1 à H9), résistance dans l'environnement et les supports, favorisée par basse température et humidité
- À déclaration obligatoire pour H5 et H7
- Affecte les oiseaux sauvages et domestiques
- Pathogénicité variable selon les souches virales, leur pouvoir pathogène et l'espèce
- Possibilité de transmission à des mammifères, dont l'homme (zoonose)

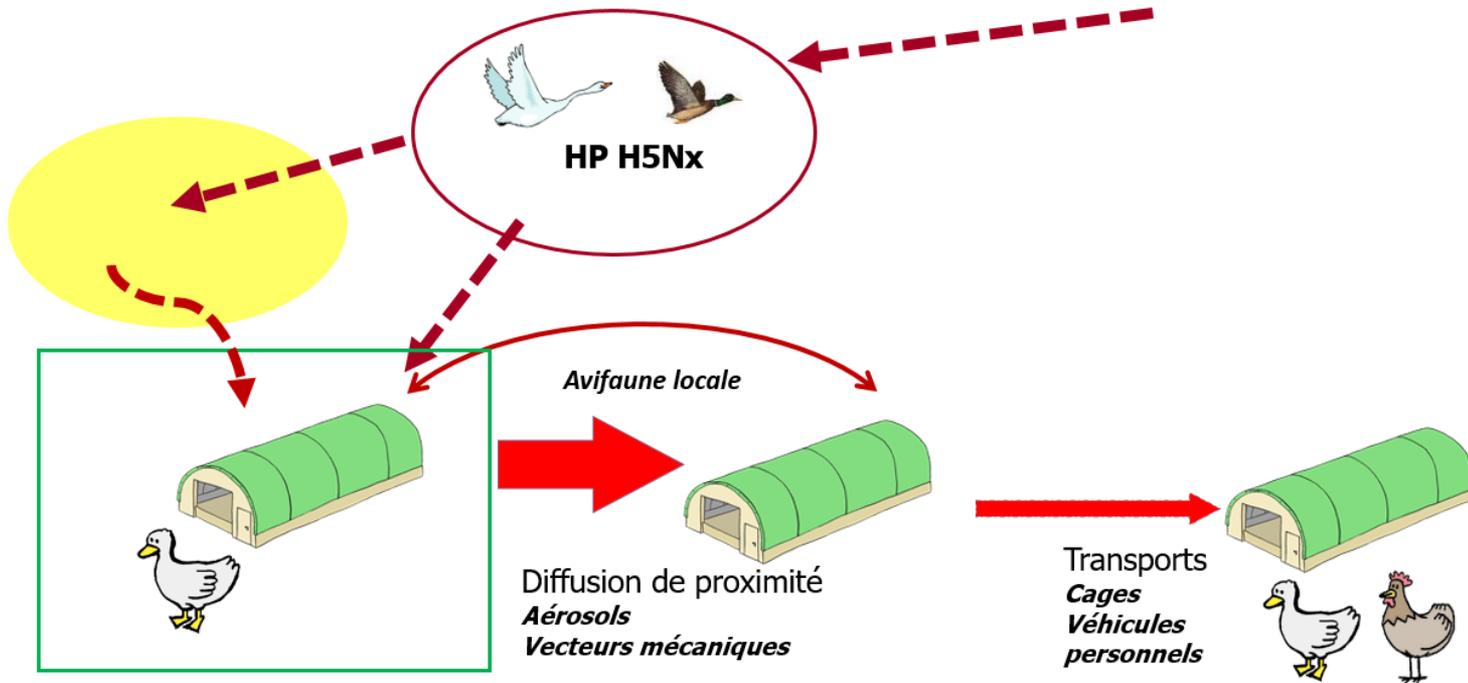


Source : Kawaoka et al.,
2005



La maladie

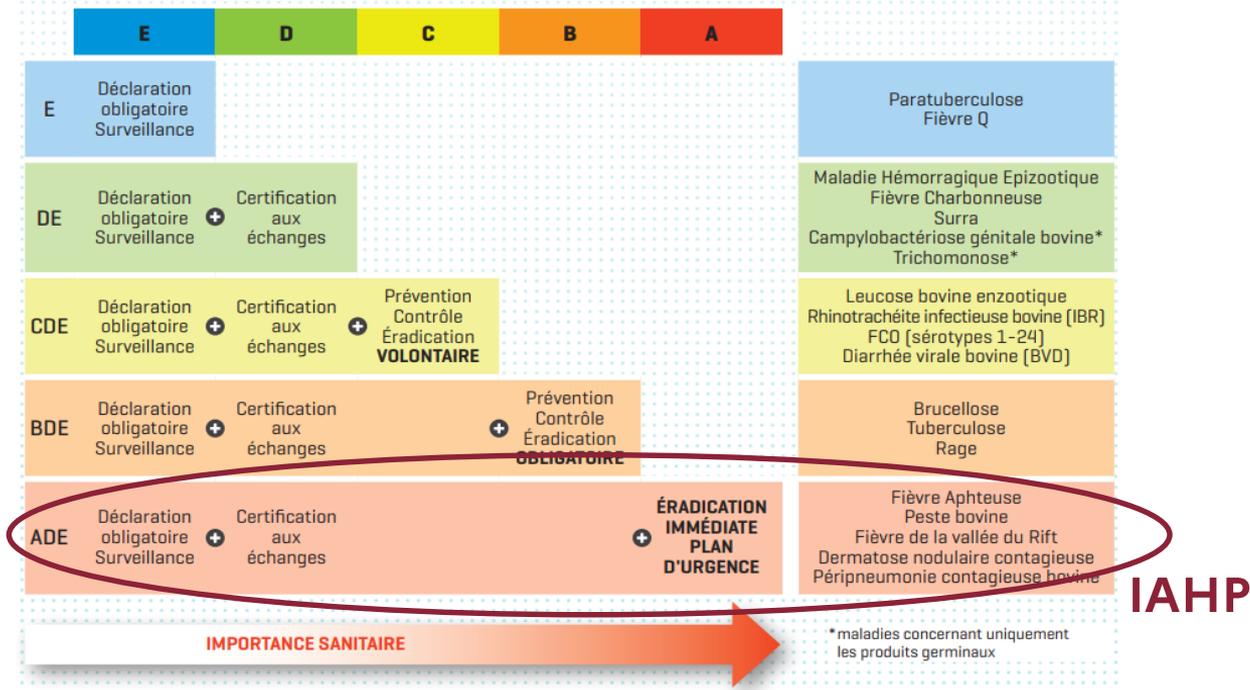
Diffusion de la maladie



La maladie

Classification réglementaire de la maladie pour l'UE : maladie ADE (éradication et plan d'urgence)

Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie [exemple des bovins]



Epizooties régulières et adaptation des mesures de gestion

- Depuis 2015, épizooties régulières dont l'épisode 2021-2022 particulièrement important (1 380 foyers)
- Mise en place de mesures de prévention et de surveillance dont des obligations de biosécurité dès début 2016
- Plan d'action national, validé le 29/07/22, après une large concertation, complétant la feuille de route établie en 2021 et intégrant la vaccination
- 7 axes et 41 actions collectives
- Des actions à court terme / à long terme



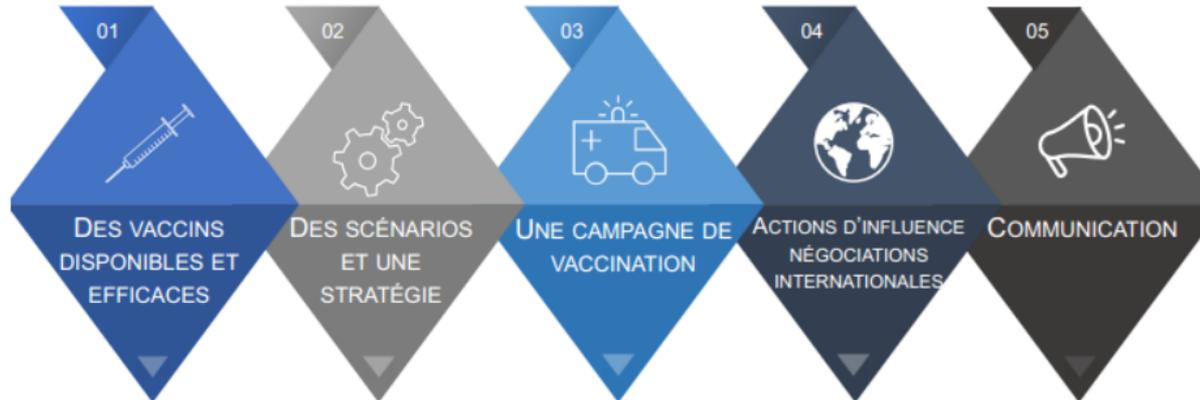
1. Surveillance sanitaire	I	8
2. Prévention		8
3. Vaccination		5
4. Méthode de lutte et de gestion		7
5. Gestion des risques liés aux activités de chasse		5
6. Adaptation de la production		5
7. Engager une réflexion à moyen et long terme sur l'adaptation et la transformation des secteurs de production		3
TOTAL		41

Rappels sur l'historique IAHP en France

Déploiement de la vaccination obligatoire des canards

- Annonce du ministre de en charge de l'agriculture dès janvier 2022 de la nécessité de se doter de la vaccination et lancement des expérimentations sur les vaccins
- Au vu des résultats des recherches et études de Anses et ENVT, mise en place d'un **plan d'action spécifique sur la vaccination en janvier 2023**, associant tous les partenaires, avec un objectif de déploiement dès l'automne 2023

5 axes de travail



Rappels sur l'historique IAHP en France

Déploiement de la vaccination obligatoire des canards

- Déploiement de la vaccination sur le terrain début octobre 2023 et reconduction en octobre 2024 d'une nouvelle campagne de vaccination, puis en octobre 2025
- Publication du plan de vaccination officiel sur l'internet du MASAF

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-le-plan-daction-vaccination-iahp-en-france>



Rappels sur l'historique IAHP en France

Déploiement de la vaccination obligatoire des canards

Publication du plan de vaccination officiel sur l'internet du MASAF

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-le-plan-daction-vaccination-iahp-en-france>

Sommaire

Contents

1. Une brève justification de la vaccination

1. Highly Pathogenic Avian Influenza (HPAI): the French vaccination strategy

2. Réalisation d'une expérimentation de vaccination des canards mulards en élevage

2. Available vaccines that are effective against HPAI in circulation

3. La stratégie de vaccination choisie et les raisons de ce choix

3. Execution of a programme of on-farm trials of vaccination of Mulard ducks

4. Présentation du vaccin utilisé

4. A presentation of the scenario under consideration for vaccination against HPAI in France

5. Description de la surveillance

5. The reinforced post-vaccination surveillance programme

6. Mesures de biosécurité

6. Biosecurity measures

7. Système d'enregistrement des données

7. The Data recording system

8. Restrictions applicables aux mouvements des animaux vaccinés et de leurs produits

8. Restrictions on movements of vaccinated animals and their products

9. Gestion des foyers dans un contexte vaccinal

9. Outbreak management in the context of vaccination

10. Campagne de communication pour informer les opérateurs et le public

10. Communication

11. Cartographie

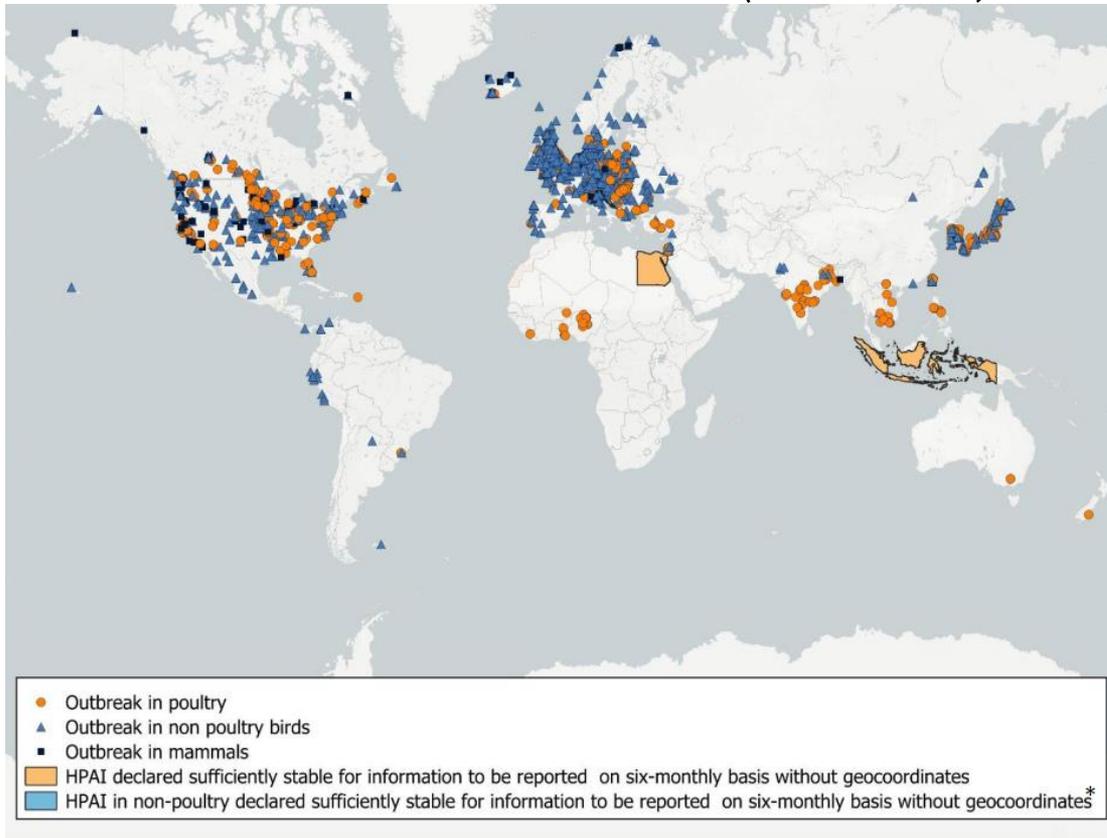
11. Cartography

12. Bilan de la campagne de vaccination sur la période Octobre 2023 - Mars 2024

12. Review of the vaccination campaign over the period October 2023 - March 2024

Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde

Situation IAHP octobre 2024 – Mai 2025 (Source : OMSA)

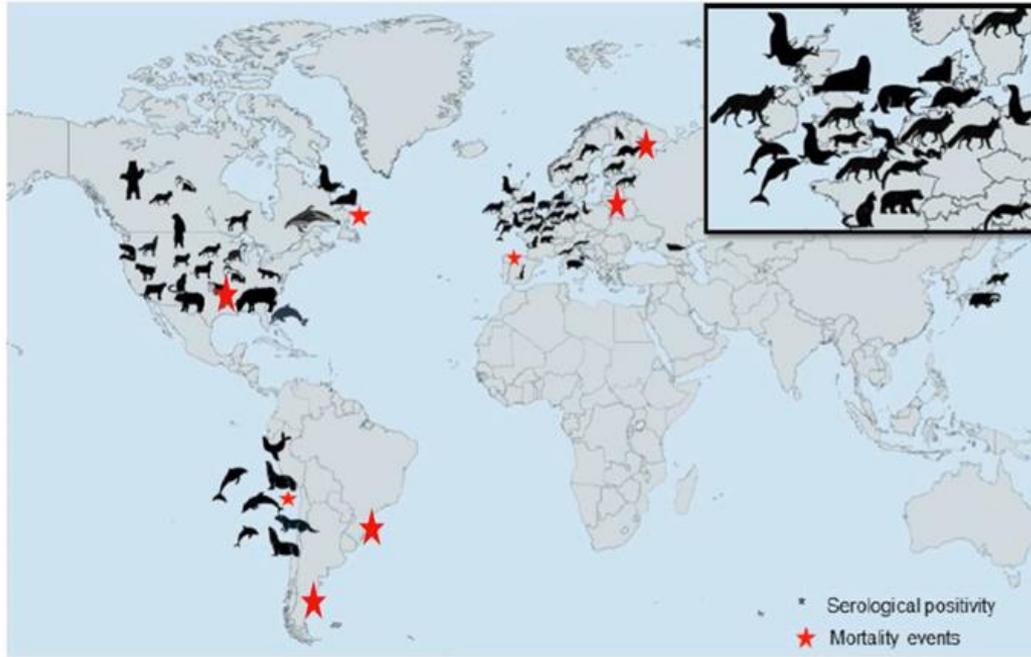


Panzootie d'IAHP (épizootie sur tous les continents et plusieurs espèces animales)

IAHP A (H5N1) du clade 2.3.4.4b en sous-type principal dans le monde entier

Diversité des virus H5NX en circulation (plasticité génétique) avec une augmentation des espèces d'oiseaux affectées, avec enjeux de conservation d'espèces d'avifaune menacées (70 génotypes dans l'UE depuis 2020, 100 génotypes américains depuis 2021)

Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde

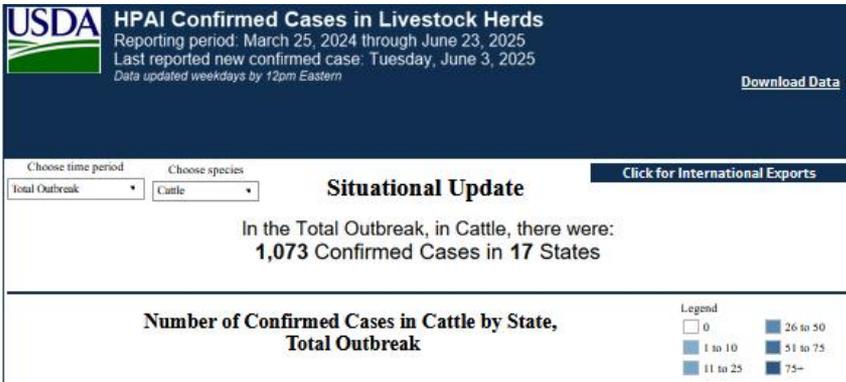


Nombreux franchissement de la barrière des espèces

Plus de 40 espèces de mammifères détectées infectées par l'IAHP H5N1, principalement les phocidés, félidés, mustélidés et canidés

Transmission aux bovins laitiers aux USA depuis mars 2024, avec des transmissions à l'homme

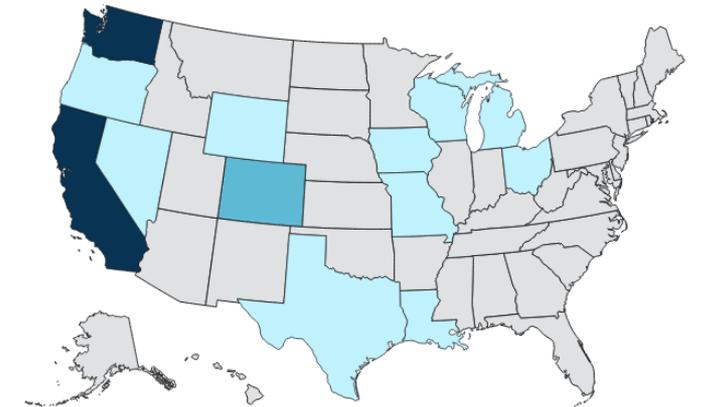
Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde



USA : cas en élevages bovins laitiers depuis fin mars 2024

- Génotype B3.13, non présent en Europe à ce stade
- Au 23/06 : 1073 cas dans 17 Etats (dernier cas déclaré le 03/06)
- Charge virale très élevée dans le lait cru de vache infectée

Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde



Total cases



National Total Cases: 70

Cases	Exposure Source
41	Dairy Herds (Cattle)*
24	Poultry Farms and Culling Operations*
2	Other Animal Exposure†
3	Exposure Source Unknown‡

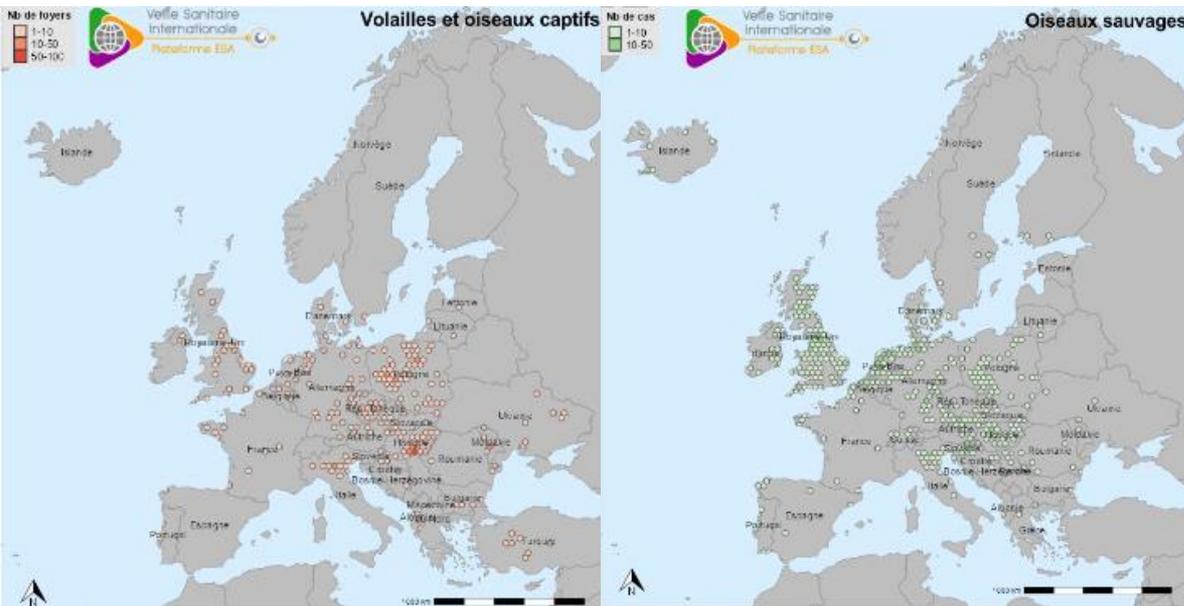
USA : cas d'infection humaine en lien principalement avec des élevages bovins laitiers infectés

- 70 cas humains au USA (dont 41 exposés aux bovins infectés, et 24 exposés aux volailles infectées) ; 1 décès
 - Mise en place d'une surveillance ciblée des personnes exposées dans les élevages de volailles et bovins laitiers infectés (18 600 personnes surveillées et 880 personnes testées)
- 64 cas d'infection par B3.13 détectés par le programme,
 → Infection par B3.13, formes souvent asymptomatiques ou conjonctivite et signes respiratoires légers (18 600 personnes surveillées et 880 personnes testées)



Sources : <https://www.cdc.gov/bird-flu/situation-summary/index.html>

Situation sanitaire de l'IAHP en Europe

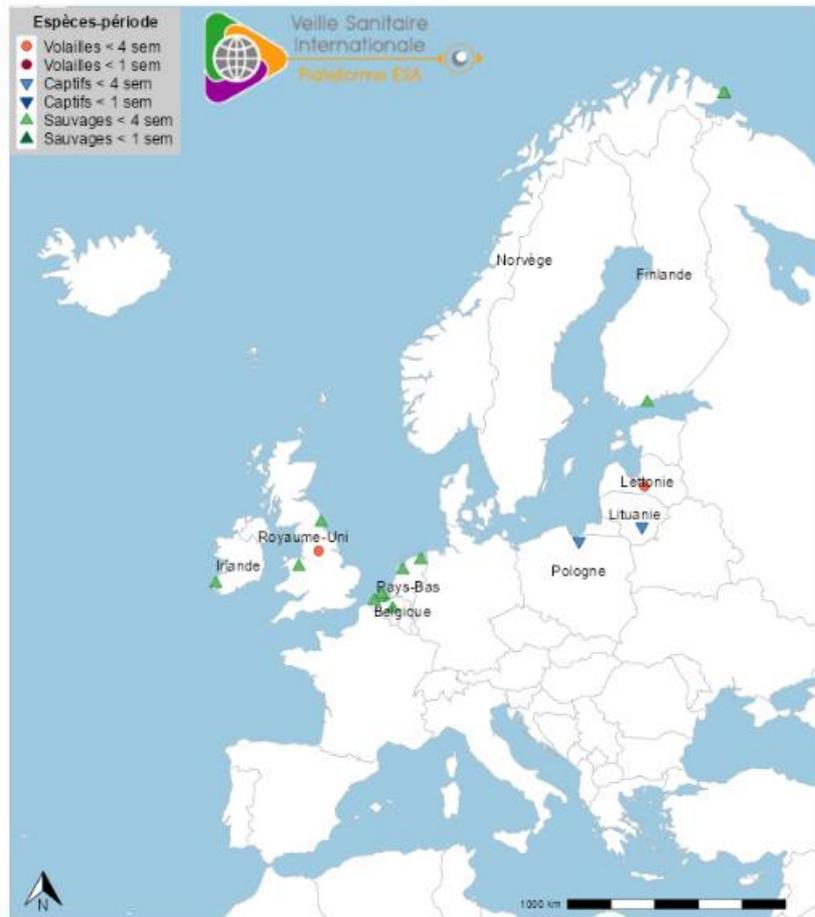


Saison 2024/2025

- Europe : **34 pays** ont détecté la présence de virus IAHP sur leur territoire (depuis le 01/08/2024).
- H5N1 est le sous-type majoritaire.
- Au 22/06/2025, depuis le 01/08/2024 :
 - 615 foyers de volailles
 - 174 foyers d'oiseaux captifs
 - 1371 cas en avifaune sauvage

Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (gauche) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (droite) d'IAHP H5 en Europe détectés depuis le début de la saison, soit le 01/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 23/06/2025, WAHIS-OMSA le 16/06/2025).

Situation sanitaire de l'IAHP en Europe



Actuellement :

→ **Baisse d'incidence générale en Europe**

Localisation des cas ou foyers d'IAHP H5 en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 22/06/2025 (source : Commission européenne ADIS le 23/06/2025, WAHIS-OMSA le 16/06/2025)

Situation sanitaire de l'IAHP en France

France :

Situation sanitaire depuis le 01/08/2024 au
22/06/2025 :

Compartment domestique

➤ **19 foyers :**

15 élevages, dernier foyer le 03/01/2025,

4 captifs, dernier foyer le 21/01/2025

Saison 2023-2024 : 10 foyers en élevages commerciaux

Saison 2022-2023 : 396 en élevage et 92 oiseaux captifs

Compartment sauvage

➤ **36 cas** faune sauvage, dernier cas le
16/03/2025

- Risque élevé : AM du 31/10/24 paru le 08/11, applicable le 09/11

(en 2023 : 05/12/23)

- Risque modéré à partir du 19/03/2025

(en 2024 : 14/03/2024)

- Risque négligeable : Arrêté du 30/04/2025, applicable le 8/05/2025 : levée totale de la claustration et de la mise sous abri.

(en 2024 : 03/05/2024)

➤ **Statut indemne** de la France depuis le 06/02/2025

Campagne de vaccination

Rappels sur la vaccination IAHP

- La vaccination préventive est **un outil de prévention additionnel, en complément des mesures déjà mises en œuvre**, à savoir :
 - Le respect des mesures de biosécurité à tous les maillons de la filière
 - Une surveillance sanitaire garantissant une détection précoce de la maladie
 - Une réduction des densités en élevage pour limiter la diffusion (un des axes du plan d'action national en cours)
- La vaccination ne permet pas d'éviter des foyers, d'autant qu'elle ne concerne que les canards. L'objectif est de freiner la diffusion du virus et compléter les mesures de lutte, afin d'empêcher un emballement de l'épizootie
- **Il est notamment indispensable de maintenir une biosécurité rigoureuse pour tous les acteurs et à tous les niveaux**

Campagnes de vaccination

Rappels sur la vaccination IAHP

Les principaux objectifs et cibles de la stratégie de vaccination

Stratégie

- Vaccination préventive

Espèce

- Canards (Barbarie, mulard et Pékin)

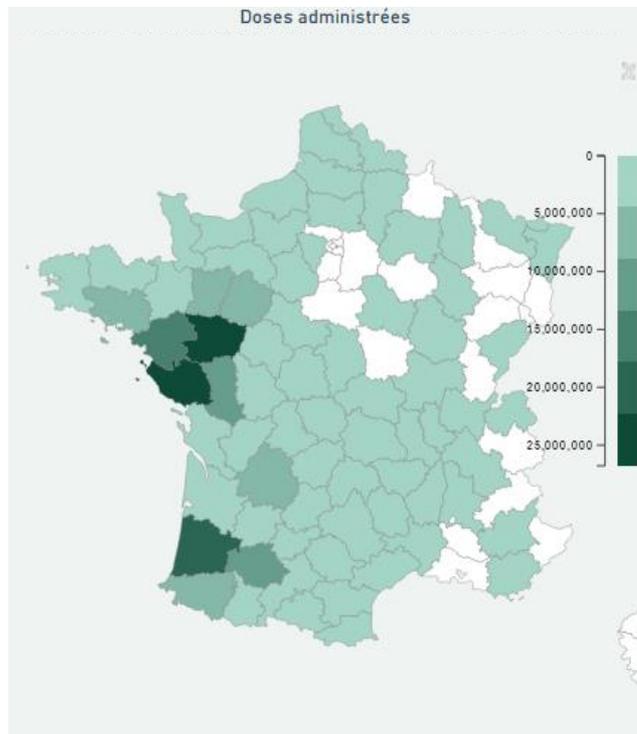
Zone

- Tout le territoire métropolitain (sauf Corse)

Période

- Toute l'année, à compter d'octobre

Bilan intermédiaire de la campagne de vaccination en cours du 1^{er} octobre 2024 au 23 juin 2025



74 489 324

Doses administrées

74 023 872

Animaux vaccinés

10 494

Nombre de chantiers

12 403

Nombre d'interventions

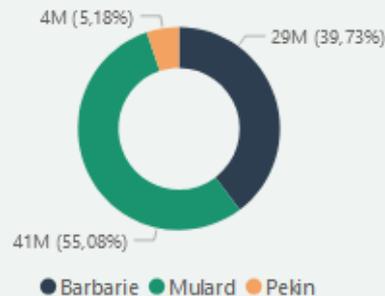
3 675

Nombre d'ateliers distincts ayant reçu une vaccination

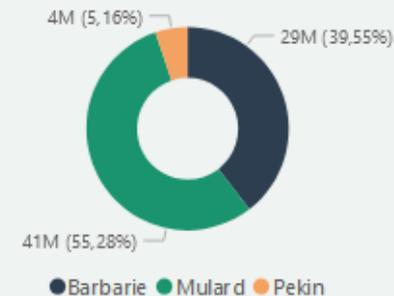
99

Nombre de DPE distincts ayant réalisé un chantier

Animaux vaccinés



Doses administrées

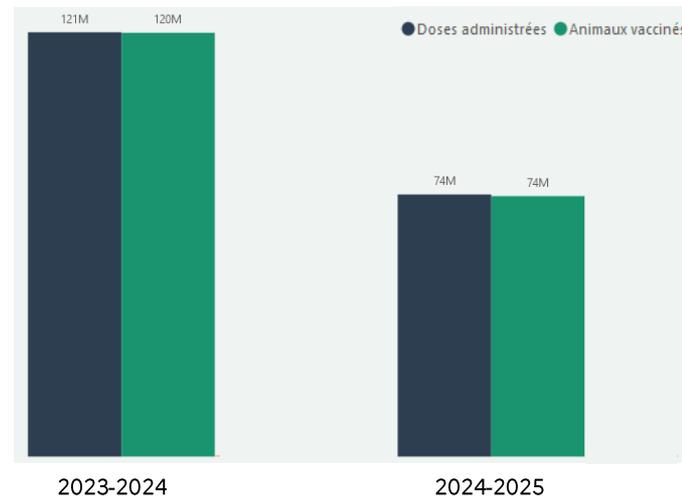
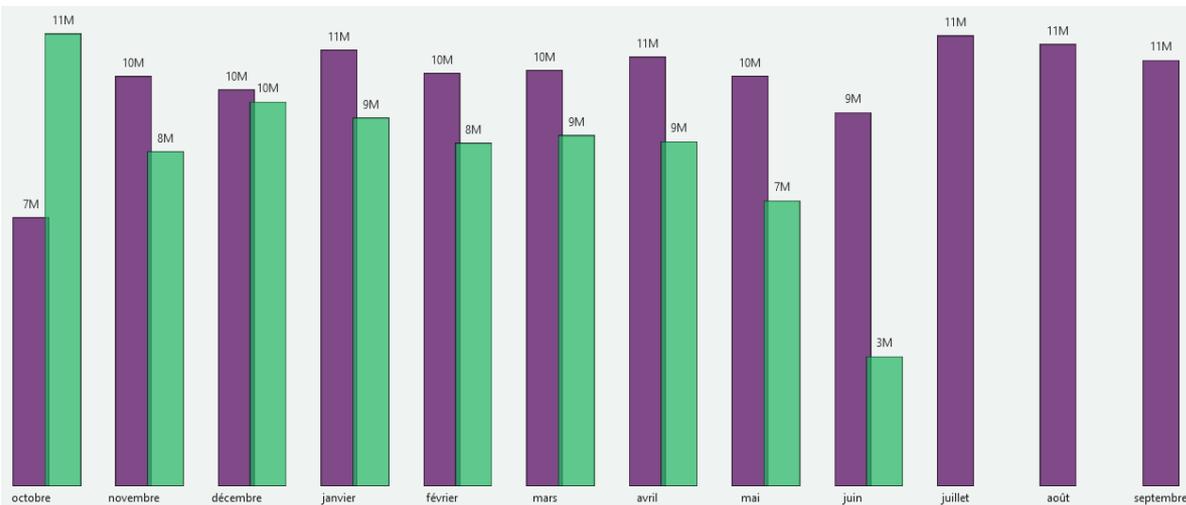


Comparatif des campagnes de vaccination 2023/2024 et 2024/2025

Comparaison :

- Campagne précédente (1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024) : 120M d'animaux vaccinés
- Campagne en cours (1^{er} octobre 2024 au 23 juin 2025) : 74M d'animaux vaccinés (à la même date l'année dernière 85M d'animaux vaccinés)

COMPARATIF DES ANIMAUX VACCINÉS ● [2023 - 2024] ● [2024 - 2025]



Campagne de vaccination 2024/2025

- **Mêmes principes et même stratégie** que pour la campagne 2023-2024
- Quelques évolutions :
 - Arrêt du financement par forfait de l'application du vaccin
 - Vaccination au couvoir (selon retour de la phase pilote)
 - Allègement du protocole de surveillance
- Financement :
 - Engagement de l'Etat pour la prise de 70% des coûts
 - Répartition des coûts, avec des allègements prévus sur la surveillance

Evolutions règlementaires

- **Evolution du financement par l'Etat à 40% pour la campagne 2025-2026, annoncée en mars 2025**
 - *1^{ère} campagne (2023-2024) : financement Etat à 85%, 100 millions d'€ de l'Etat*
 - *2^{ème} campagne en cours (2024-2025) : financement Etat à 70%*
- **Modification de l'AM du 25/09/2023** sur les mesures de prévention, de surveillance, de lutte et de vaccination vis-à-vis de l'IAHP, **par l'AM du 19/03/2025** : notamment possibilité de **dérogation à la mise à l'abri des canards en risque modéré**, avec obligation de prélèvements avant mouvement, ajout de réfections à l'indemnisation (nettoyage-désinfection, surveillance passive)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Peste porcine africaine PPA

**CROPSAV Occitanie
Lundi 30 Juin 2025**

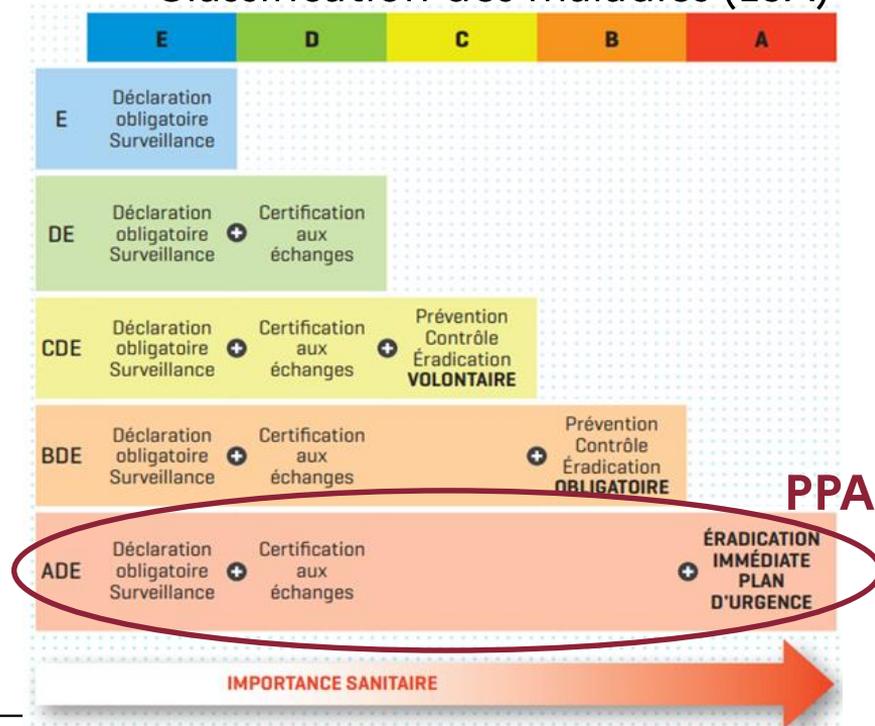
DRAAF – SRAL Justine Alary

PPA : La maladie



- Maladie touchant les suidés (sauvages et domestiques)
- **Non zoonotique**, sans danger pour la santé humaine
- Maladie classée **ADE**, éradication immédiate et plan d'urgence
- Forts impacts économiques potentiels (mortalité proche de 100%)
- Pas de traitement, ni vaccin autorisés en Europe

Classification des maladies (LSA)



PPA : La maladie

Résistance du virus

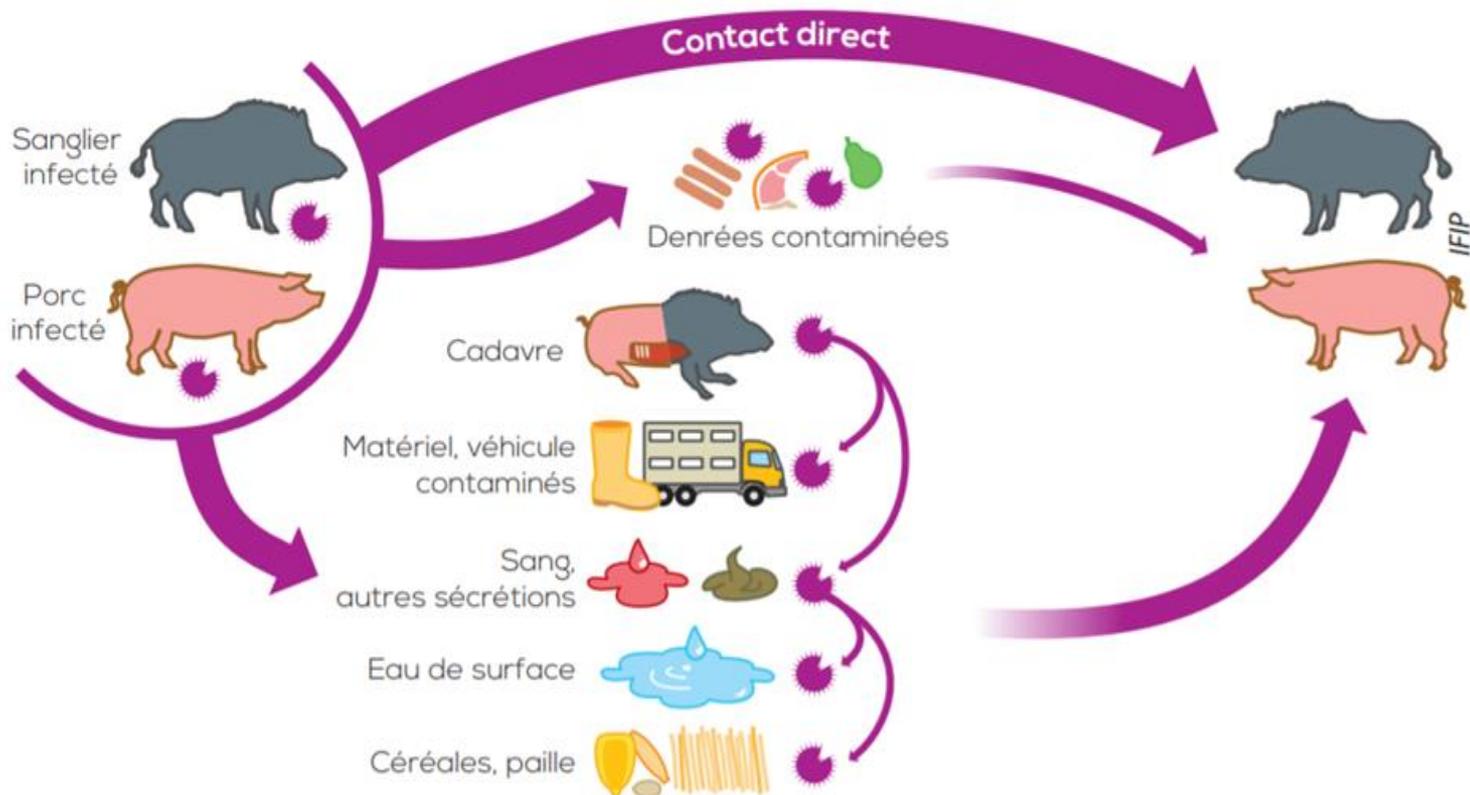
- Dans le milieu extérieur
 - Excréments à 12°C → > 5 jours
 - Urine à 21°C → > 5 jours
- Dans les produits d'origine animale
 - Cadavres → > 1 mois
 - Sang à 37°C → > 1 mois
 - Moelle osseuse → > 2 mois
 - Jambons, etc. → > 2 mois



EFSA (2014)
Davies et al. (2015)

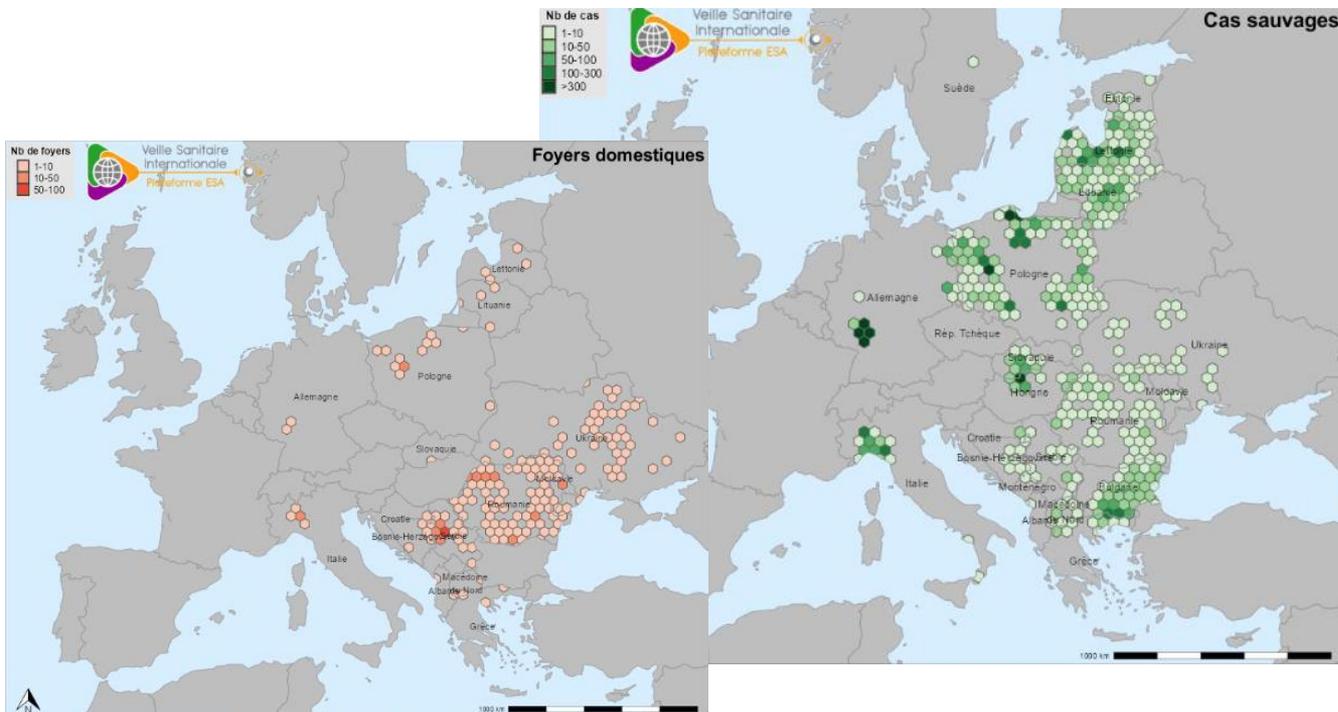
PPA : La maladie

Mode transmission



PPA : Situation sanitaire en Europe

La France est indemne à ce jour de PPA



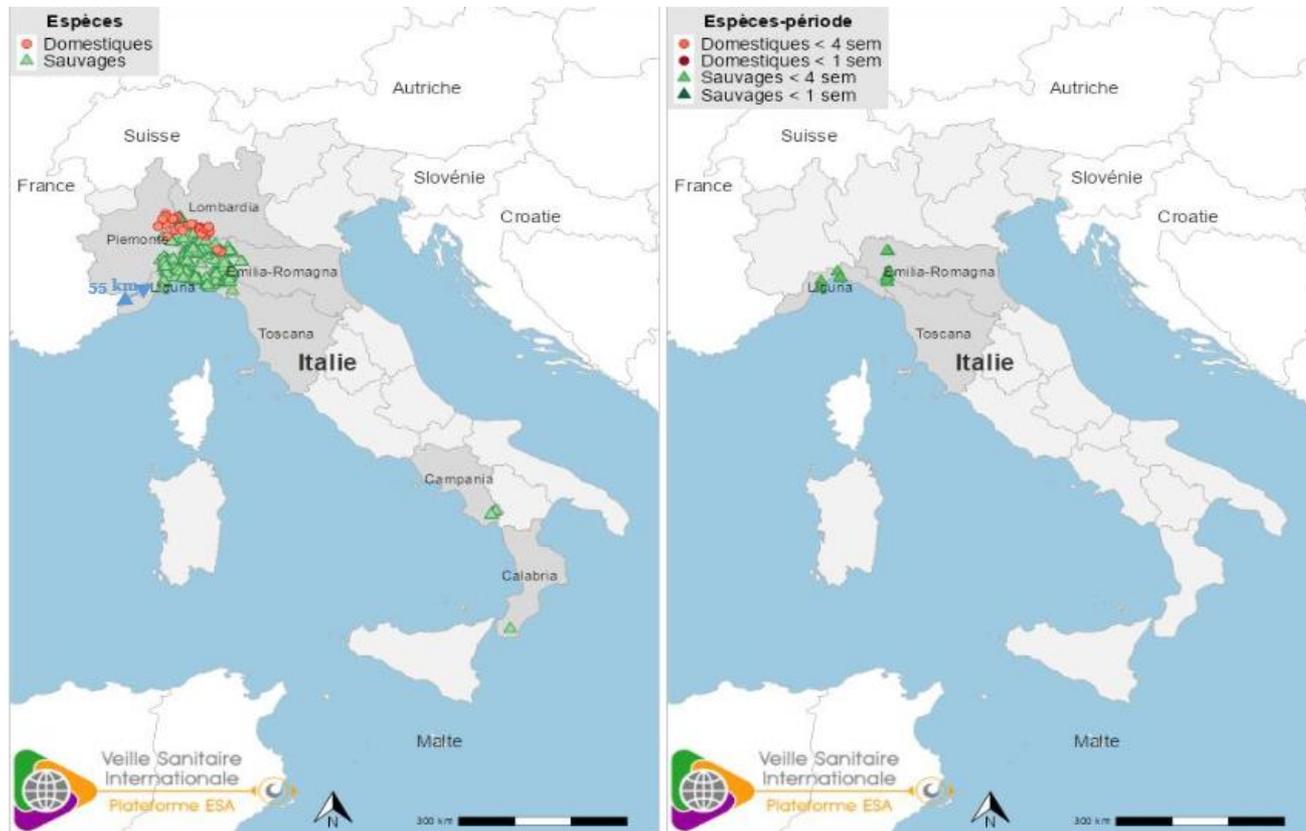
Cas et foyers les plus proches au 22/06/2025 depuis le 01/07/2024:

60 km en Allemagne

55 km en Italie

Densité des foyers domestiques (gauche) et des cas en faune sauvage (droite) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/07/2024 et le 22/06/2025 (source : Commission Européenne ADIS le 23/06/2025 et WAHIS-OMSA le 16/06/2025)

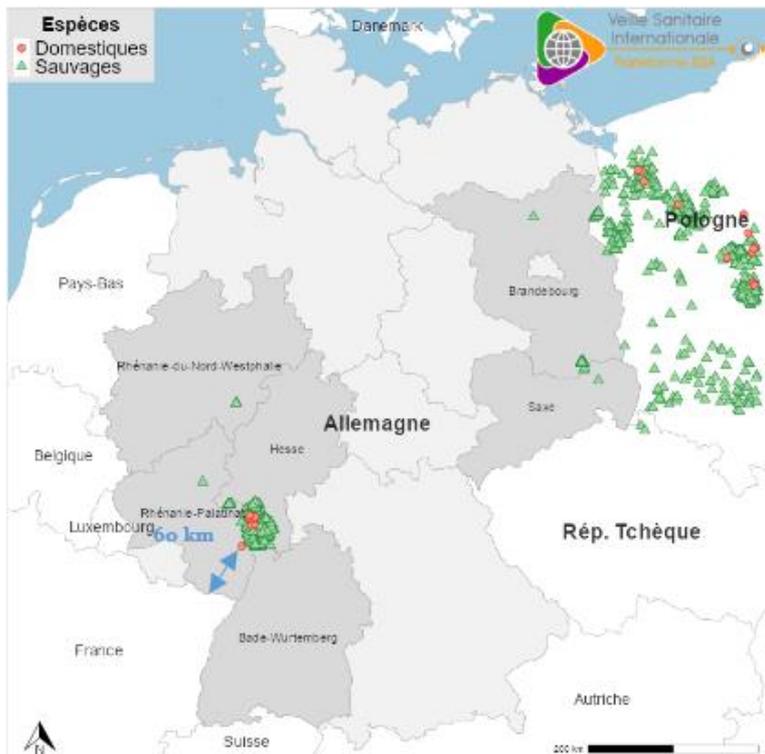
PPA : Situation sanitaire en Europe



Italie

Cas et foyers de PPA en Italie (génotype II) et en Sardaigne (génotype I) entre le 01/07/2024 et le 22/06/2025 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines à droite (source : Commission européenne ADIS au 23/06/2025)

PPA : Situation sanitaire en Europe



Allemagne

Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne entre le 01/07/2024 et le 22/06/2025 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (26/05 au 22/06/2025) à droite (source : Commission européenne ADIS au 23/06/2025)

PPA : Situation sanitaire en Europe



Cas Rhénanie du Nord – Westphalie (16 juin 2025):

→ Saut de 113 km

→ Variant différent des cas connus en Allemagne

→ Forte concordance avec les virus PPA de la région Italienne de Calabre



activités
humaines

France : Plan d'action rénové en 2023

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

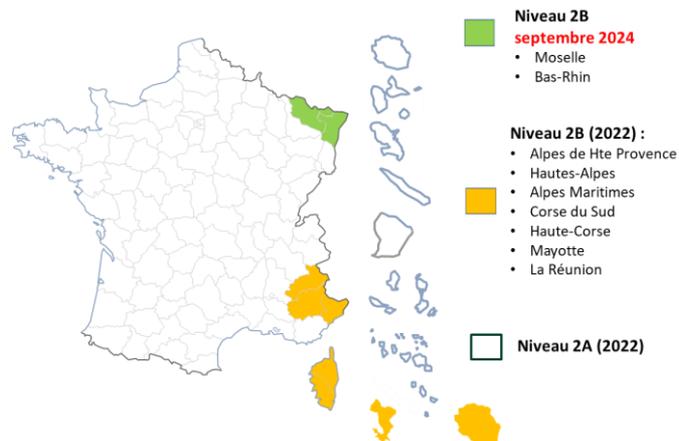
- ❖ **Axe 1** : Prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire
- ❖ **Axe 2** : Prévenir la propagation dans la faune sauvage et en élevage
- ❖ **Axe 3** : Assurer une surveillance adaptée de la situation sanitaire
- ❖ **Axe 4** : Se préparer collectivement à gérer une situation de crise
- ❖ **Axe 5** : Anticiper les conséquences économiques en cas de PPA



Se décline en 20 Actions

Plan d'action PPA

Action 9 du plan PPA : « Poursuivre et renforcer la surveillance de la faune sauvage »



	Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2a	Niveau 2b	Niveau 3
SAGIR	Fonctionnement habituel du réseau Sagir	X			
	Renforcement analyses : analyses PP sur l'ensemble des cadavres de sangliers collectés dans le cadre du réseau Sagir		X	X	X
	Renforcement de l'observation terrain en augmentant le réseau d'acteurs			X	X
	Renforcement de la collecte par les ITD Sagir et possibilité de prélèvements terrain pour éviter tout transport de cadavre			X	X
	Prélèvements terrain sur tous les cadavres de sangliers (y compris bord de route)				X
	Recherche active de cadavres de sangliers par des agents ONCFS / chasseurs spécifiquement formés				X
EXAMEN DE CARCASSES	Examen de carcasses dans le cadre de la pratique habituelle de la chasse			X	X

Bien connaître la faune sauvage = mieux agir pour la surveiller et maîtriser la population

Rapport de l'OFB, disponible sur le site internet du MASA : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>



Plan d'action PPA

Fiche «éleveur» Biosécurité : pourquoi protéger mon élevage ?

Version : mai 2024

La peste porcine africaine

Peut-on éviter la PPA ?

**OUI ! Seules mesures de protection :
biosécurité en élevage et dans les transports.**



• Virus très résistant : plusieurs mois dans l'environnement

• Maladie animale qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers



• Maladie non transmissible à l'homme.
Aucun danger pour l'Homme, ni par contact, ni par consommation de viande.

• Des conséquences très graves :



Pour l'éleveur touché par la PPA :
- Très fortes mortalités des suidés (95% jusqu'à 100%)
- Dépeuplement de l'élevage et arrêt durable de l'activité
- Conséquences psychologiques
- Pertes économiques



Pour les éleveurs voisins
- Blocage des mouvements de porcins : difficultés de conduite d'élevage et perte de débouchés
- Pertes économiques
- Dépeuplement préventif dans les élevages avec un faible niveau de biosécurité

Dans l'ensemble de la zone infectée : restriction d'accès et d'activités dans certaines zones (exploitation forestière, randonnée, chasse et dépopulation de sangliers...)

Au niveau national

- Marchés internes saturés, chutes durables des cours (-15% au moins)
- Perte du statut indemne de la France : fermeture de marchés à l'export sur le long terme (estimés à 364 millions par an pour la France).

Action 5 « Assurer l'application des mesures de biosécurité en élevages de porcs et de sangliers »

➤ Information des éleveurs

➤ Sensibilisation à la biosécurité sur les élevages

➤ Cibles : petits détenteurs, élevages de sangliers

Contexte épidémiologique



La maladie progresse vers l'Ouest. Elle touche l'Allemagne depuis septembre 2020. En Italie, depuis janvier 2022, des sangliers sauvages ont été trouvés positifs à la PPA, à moins de 60 km de la frontière française.

La PPA est une menace durable pour les élevages français. L'exemple de l'Italie montre qu'elle peut toucher à tout moment n'importe quelle zone indemne, d'où l'importance que l'ensemble des éleveurs prenne des mesures de protection de leurs animaux.

Des informations épidémiologiques actualisées sont disponibles sur le site internet de veille sanitaire internationale de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale : <https://www.pplateforme-esa.fr/fr>

Sources de contamination de l'élevage



- par contact direct ou indirect entre des sangliers sauvages infectés ou leur environnement et des porcs d'élevage ;



- par ingestion par les porcs de produits issus de viande de porcs contaminés (y compris la charcuterie)

- par contact avec des personnes, véhicules, matériels contaminés.



Sources possibles de contamination pour la France :

- Propagation de proche en proche via des déplacements de sangliers depuis l'Italie,
- Transport du virus par les activités humaines : véhicules, aliments, matériels contaminés,...

La biologie du sanglier :



Le sanglier est un animal dont l'activité est principalement nocturne, le passage de sangliers près d'un élevage peut passer inaperçu.

Les contacts entre porcs et sangliers dans les élevages porcins se produisent essentiellement quand les mâles solitaires recherchent des femelles pour se reproduire. Les sangliers peuvent être attirés par les élevages pour des raisons alimentaires, à certains moments de l'année où il existe une pénurie de ressources alimentaires dans le milieu naturel.

Les risques d'intrusion de sangliers dans les élevages sont plus importants en proximité de forêt ou de zones boisées.

Plusieurs autres maladies graves peuvent être transmises par les sangliers aux porcs domestiques :

- Maladie d'Aujeszky
- Brucellose porcine,
- Trichinellose,...
- Peste porcine classique



Action 5 « Assurer l'application des mesures de biosécurité en élevages de porcs et de sangliers »



Marché public audits biosécurité :

- Engagement de l'Etat : 2 millions d'euros pour ce dispositif
- Objectifs : former 600 auditeurs (dont au moins 300 vétérinaires), réaliser 3000 audits volontaires parmi les 5590 élevages éligibles
- Attribué à l'Association nationale sanitaire porcine (ANSP), l'Institut du porc (IFIP), et la SNGTV en son réseau de GTV/OVVT
- Au 30 avril 2025 : 289 auditeurs formés, dont 210 vétérinaires ; 426 audits réalisés (soit un taux de réalisation de 8%).

Action 3 « Renforcer la communication sur le risque lié à la contamination humaine »

- Informer, sensibiliser
- Lancement d'une vaste campagne de communication « vigilance peste porcine », 1^{er} juillet – 1^{er} décembre 2024, reconduite en partie en 2025

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>



17 septembre 2024

PPA : le ministère en charge de l'agriculture renforce la surveillance du territoire



01 juillet 2024

PPA : le ministère en charge de l'agriculture renouvelle sa campagne de prévention pour protéger le territoire



28 juin 2024

Campagne « Peste porcine africaine » : le kit de communication



19 décembre 2023

Un plan national d'action rénové pour prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine (PPA) en France



19 juin 2024

Peste porcine africaine : France et Italie avancent ensemble



25 janvier 2022

La peste porcine africaine : Questions - Réponses



Bilan Campagne de communication « vigilance peste porcine » 2024

Coût de la campagne 2024 :

→ 148 800€ : digital, RS, Presse et événements

Public cible :

Chasseurs,
Voyageurs,
Randonneurs,
Transporteurs,
Saisonniers

Vidéos courtes

- Apparues près de 3,9 millions de fois sur les écrans des cibles
- Vues entièrement 3,9 millions de fois (76%)



Distribution des supports de communications (poster et flyers) :

- au Game Fair (salon de chasse, en partenariat avec l'InterProchasse)
- dans les parc régionaux et nationaux
- Par la fédération nationale des transport routiers, sur les aires d'autoroutes...
- Par les antennes locales de la MSA
- Services déconcentrés du ministère du Travail, ministère de la Transition écologique...





Action 16 « Réévaluer les mesures de lutte »

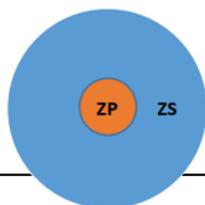
→ Actualisation des mesures en août 2024

Stratégies de lutte - 4 scénarios identifiés :

- Scénario n°1 = PPA chez les suidés détenus
- Scénario n°2 = PPA chez les suidés sauvages
- Scénario n°3 = PPA chez les suidés détenus et sauvages
- Scénario n°4 = PPA dans une zone frontalière

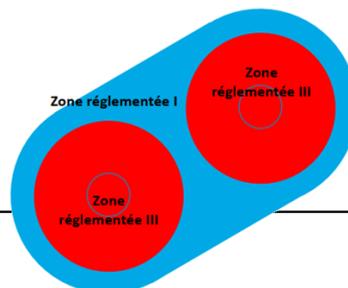
Mesures d'urgence

→ Zone de protection (ZP) et zone de surveillance (ZS) autour du(des) foyer(s)



Régionalisation

→ Zones réglementées (ZR)
→ Restriction des mouvements d'animaux
→ Gestion des produits animaux réglementée



Mesures de **long terme**, ZR maintenues **1 an minimum** après la dernière infection

Plan d'action PPA

Action 18 « Réaliser des exercices de crise et évaluer certains outils essentiels »

En Occitanie :

- Plusieurs exercices ORSEC sur un cas de PPA dans la faune sauvage ont eu lieu en 2023 et 2024 dans les départements 81, 82, 48, 66
- Entraînement régional Occitanie en 2025
- Exercices de discussion PPA prévus en 2025 et 2026

Se tenir informé :

- <https://www.platforme-esa.fr/>
- <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>
 - Plan d'action complet
 - Rapport d'activité Bilan 2024 / Perspectives 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fièvre Aphteuse FA

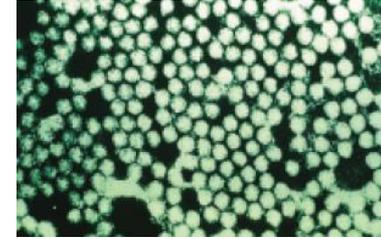
**CROPSAV Occitanie
Lundi 30 Juin 2025**

DRAAF – SRAL Justine Alary

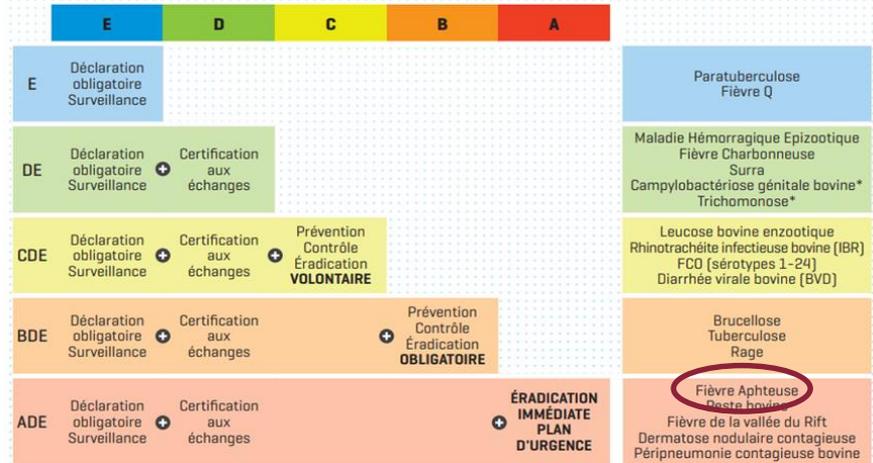
La maladie

- Maladie touchant les artiodactyles (animaux à doigts pairs) tels que les bovins, ovins, caprins et porcins
- Maladie virales aiguës extrêmement **contagieuse**
- **Non zoonotique**, sans danger pour la santé humaine
- Maladie classée **ADE**, éradication immédiate et plan d'urgence
- Fort impact économique potentiel

- *Aphthovirus*, responsable de la FA
- Petit virus à ARN, nombreuses mutations donc grande variabilité génétique
- 7 Sérotypes : (A, O, C, SAT 1,2,3 et Asia 1)



Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie [exemple des bovins]



IMPORTANCE SANITAIRE

* maladies concernant uniquement les produits germinaux

La maladie

Symptômes



La FA se caractérise par l'apparition de vésicules (aphtes) et d'érosions dans la bouche et au niveau du mufle, des trayons et des onglons.

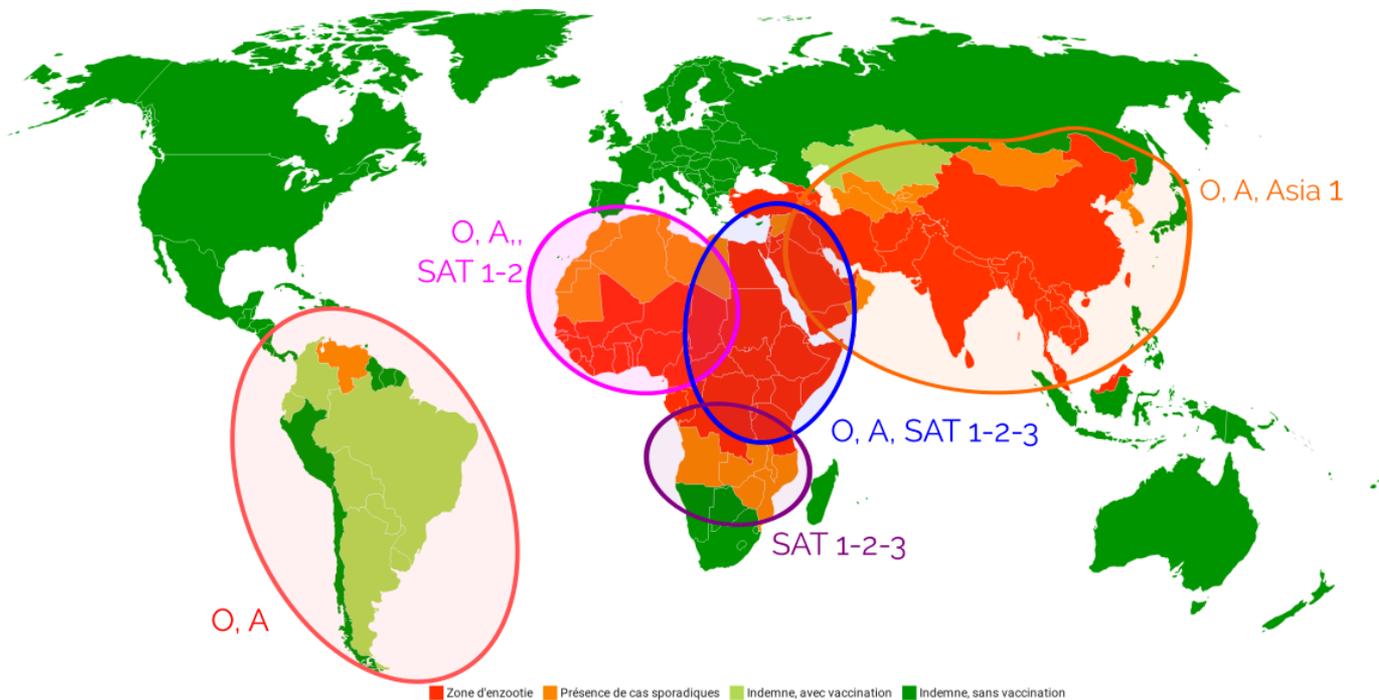
Survie du virus



Voies de transmission :



Situation sanitaire de la FA dans le monde



Carte: FormDS • Source: Données WRL-FMD • Créé avec Datawrapper

Distribution mondiale des sérotypes aphteux

Situation sanitaire de la FA en Europe

12 foyers au 03/06/25 :

- 1 en Allemagne (09/01/2025), séquençage O/ME-SA/SA-2018
- 5 en Hongrie (dernier le 17/04/2025), séquençage O/ME-SA/PanAsia-2ANT-10
- 6 en Slovaquie (dernier le 04/04/2025), séquençage O/ME-SA/PanAsia-2ANT-10

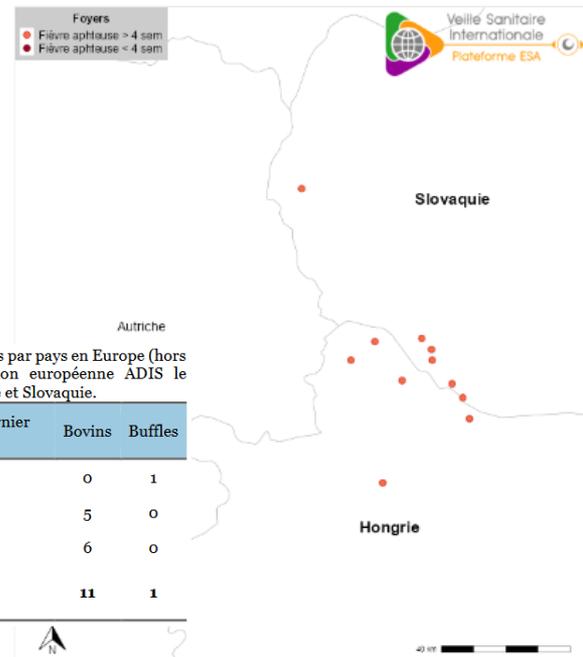
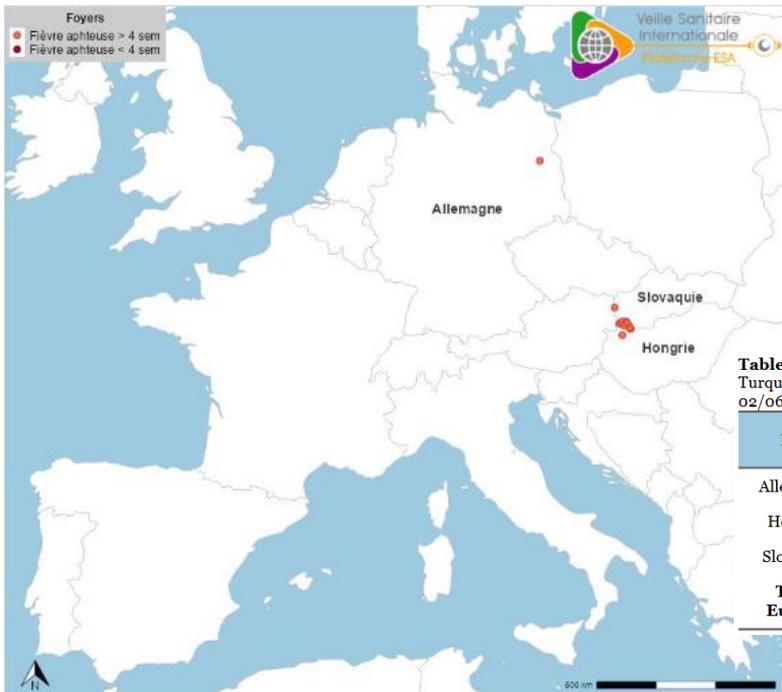


Tableau : Nombre de foyers de FA sérotype O, selon l'espèce concernée, détectés par pays en Europe (hors Turquie) depuis la première détection le 09/01/2025 (source : Commission européenne ADIS le 02/06/2025). NB : le foyer allemand n'est pas lié aux foyers détectés en Hongrie et Slovaquie.

Pays	Date de détection du premier événement	Date de détection du dernier événement	Bovins	Buffles
Allemagne	09/01/25	09/01/25	0	1
Hongrie	03/03/25	17/04/25	5	0
Slovaquie	20/03/25	04/04/25	6	0
Total Europe	09/01/25	17/04/25	11	1

Localisation des foyers de fièvre aphteuse détectés en Europe sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) depuis la première détection le 09/01/2025 en Allemagne (source: Commission européenne ADIS le 02/06/2025).

Localisation des foyers de fièvre aphteuse détectés en Hongrie et Slovaquie depuis le 03/03/2025 (date de première détection en Hongrie) (source: Commission européenne ADIS le 02/06/2025).

Situation sanitaire de la FA en Europe

Pas d'explication sur l'introduction initiale en Allemagne et Hongrie → Transmission par des personnes évoquée

Certains élevages bovins foyers ont des effectifs très importants :

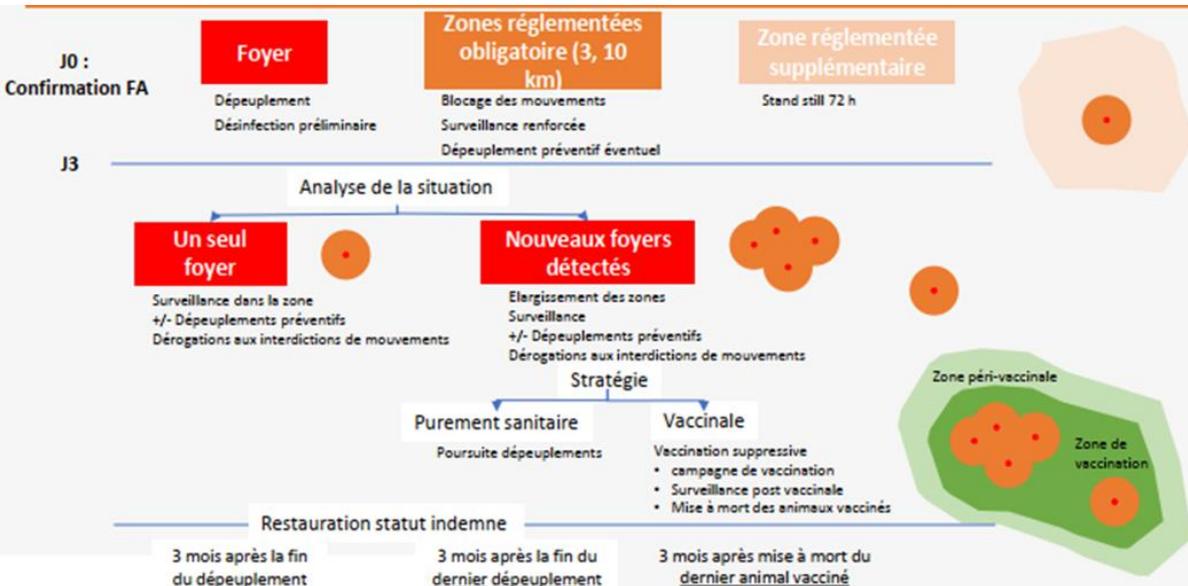
- Allemagne : 14 buffles d'eau
- Hongrie : 1 418, 3 000, 1 012, 2 498, 875 bovins (et 9 888 porcs)
- Slovaquie : pour les 3 premiers foyers, 2 771, 279, 3 526, (*par ordre de détection des foyers*)

Vaccination suppressive en Slovaquie (dans les foyers), vaccin AFTOPOR



Levée des mesures de régionalisation prises au niveau européen depuis le 05/06/2025

Les mesures en cas de FA



En FA :

Zone de protection (3km)
Zone de surveillance (10km)
Zone règlementée supplémentaire

Les mesures sont restrictives :

- blocage des mouvements (animaux et de denrées)
- surveillance renforcée ; dépeuplements ;
- si nécessaire, possibilité de recourir à la vaccination suppressive

Levée des mesures :

ZP → ZS : au plus tôt 14 jours après la première désinfection de l'exploitation infectée

ZS : au plus tôt 30 jours après la destruction des animaux et la première désinfection.

Les mesures en cas de FA

Documents à destination des éleveurs

Fiche « Sensibilisation des éleveurs – fièvre aphteuse »

pdf - 116,13 Ko



Pour plus d'informations :

Article Fièvre Aphteuse sur le site internet du ministère :

<https://agriculture.gouv.fr/la-fievre-aphteuse>

La fièvre aphteuse en résumé pour les éleveurs de bovins, ovins, caprins et porcins

La fièvre aphteuse (FA) est la maladie la **plus contagieuse connue**, ses conséquences sur les cheptels et sur l'économie agricole d'un pays sont catastrophiques (en 2001 : 12,5 milliards d'euros en Grande-Bretagne et 765 millions d'euros en France), en particulier suite à la fermeture des frontières.

Le risque d'introduction de la FA en France est réel :

- La maladie est présente à plusieurs endroits dans le monde et se propage.
- Les modes d'introduction de la maladie sont nombreux et variés :
 - par contact avec des animaux contaminés ;
 - par distribution à des porcs de **restes alimentaires** (c'est ce qui est arrivé au Royaume Uni en 2001) ;
 - par introduction d'animaux a priori « sains », illégalement ou en provenance d'un pays n'ayant pas encore déclaré

la présence de la maladie ; en particulier de moutons ou de chèvres qui peuvent être contaminés sans exprimer clairement la maladie :

- par passage dans l'élevage de personnes ou véhicules ayant transité dans des élevages contaminés.
- Étant donné que la contagion est extrêmement rapide, la détection précoce de la maladie est le meilleur moyen d'endiguer sa diffusion.

IL FAUT DONC UNE DÉTECTION LA PLUS PRÉCOCE POSSIBLE VOUS AVEZ UN RÔLE ACTIF ET CRUCIAL À JOUER POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Tous les animaux bi-ongulés sont sensibles à la FA mais expriment différemment la maladie. Les **bovins** expriment très bien les symptômes, les **petits ruminants** beaucoup moins. Quant aux **porcins**, ils présentent des symptômes mais surtout, ils multiplient et excrètent de très grandes quantités de virus. En raison de la **forte contagiosité de la FA**, il est très probable que **plusieurs animaux d'un même groupe soient atteints simultanément** et que des **symptômes apparaissent chez d'autres peu de temps après**. Les ongulés sauvages sont sensibles au virus, mais dans une moindre mesure que les animaux domestiques.

Les signes cliniques qui doivent faire penser à la FA

- salivation et boiterie
- abattement
- douleur à la traite
- fièvre
- pertes des onglons ou ulcères
- aphtes (bouches/groins, trayons, pieds)

Ils savent, ils boient : et si c'était la FA ? j'appelle sans délai mon véto !

Documents à destination des vétérinaires

Fiche « Signes cliniques de la fièvre aphteuse » (Société nationale des groupements techniques vétérinaires)

pdf - 726,29 Ko



Fiche « Que faire en cas de signes cliniques de la fièvre aphteuse ? » (Société nationale des groupements techniques vétérinaires)

pdf - 120,46 Ko



Fiche « Fièvre aphteuse » extraite du guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties

pdf - 2,76 Mo



En raison de la forte contagiosité de la fièvre aphteuse, il est très probable que plusieurs animaux d'un même groupe soient atteints simultanément, et que des signes apparaissent chez d'autres peu de temps après. Il est aussi indiqué d'examiner plusieurs animaux car les signes cliniques décrits ne sont pas toujours tous présents sur le même animal.

Bovins

PREMIERS SIGNES (J1 à J2)

- Hyperthermie (40° C) avec le cortège de l'animal fébrile (inappétence, abattement, inrumination et chute de production lactée).
- Vésicules, parfois fugaces, dans la bouche (gencives, face interne des lèvres, langue) et sur le muflis. Leur rupture entraîne l'apparition d'ulcères à fond rouge non sanguinolents, sans fibrine, à bord net.
- Sicotémie.
- Boiterie (vésicules dans l'espace inter digité).
- Atteinte des trayons (vésicules).
- Chute de production laitière.

ÉVOLUTION (J3 à J7)

Les ulcères à fond rouge non sanguinolents ont les bords moins nets et il apparaît de la fibrine en quantité de plus en plus importante et un tissu de granulation se développe à la périphérie de la lésion. Après J7 : l'hyperthermie disparaît, les anticorps apparaissent, les signes vont vers la cicatrisation. À ce stade, il faut espérer que la suspicion ait été posée.

Petits ruminants

- Les lésions sont discrètes et fugaces (au mieux quelques ulcères sur le bourrelet gingival ou dans l'espace interdigité).
- Mortinatalité et avortements peuvent révéler la maladie.

Porcins

- Fièvre et prostration.
- Ulcères dans l'espace interdigité et sur le bourrelet coronaire ainsi que sur les tétines et la mamelle, le groin.



Aphte non rompu (J1)



Aphte rompu et ulcère à fond rouge, à bord net sans fibrine (J1-J2)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dermatose Nodulaire Contagieuse DNC

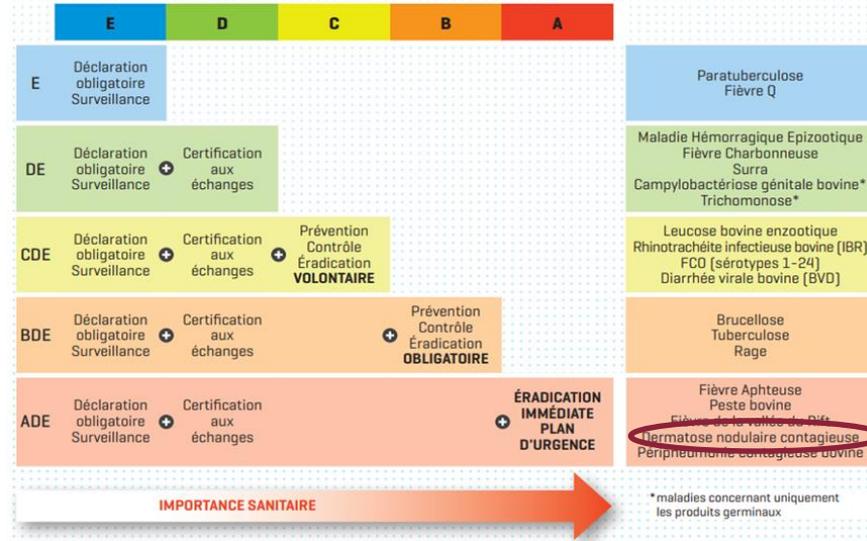
**CROPSAV Occitanie
Lundi 30 Juin 2025**

DRAAF – SRAL Justine Alary

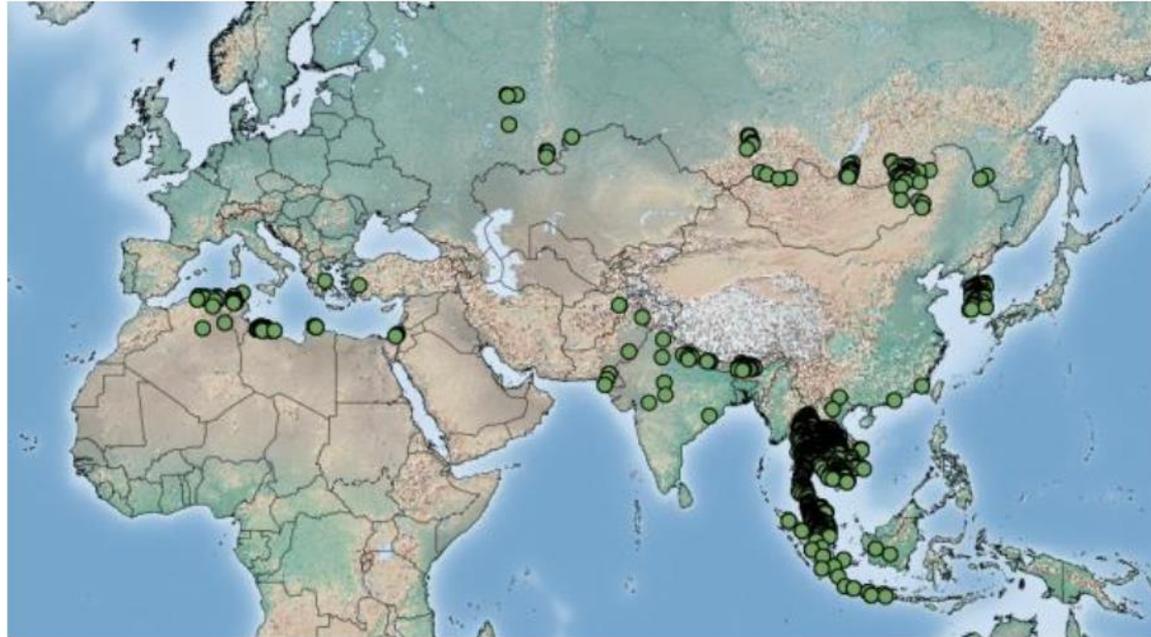
La maladie

- Maladie virale (famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus CaPV*), **non zoonotique**, touchant les bovins, buffles et zébus,
- Maladie classée **ADE**, éradication et plan d'urgence
- Symptômes : apparitions de nodules sur la peau et les muqueuses internes, fièvre, lymphangite, adénite
- **Impacts économiques** : dégradation de l'état général = amaigrissement et infertilité ; dégâts irrémédiables sur les cuirs et peaux ; **morbidity** variable (5 à 85 %) ; implications commerciales importantes ; **mortalité** faible en général (<5%) mais peut atteindre 10, 40 voire 75% dans certaines épizooties
- Transmission essentiellement par des **insectes vecteurs**, **transmission mécanique**, en particulier via les stomoxes
- Il existe des **vaccins homologues ou hétérologues vivants atténués**

Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie [exemple des bovins]



Situation sanitaire de la DNC dans le monde



Foyers de DNC dans le monde
entre le 01/01/2020 et le
5/11/2024.

La DNC est enzootique en Afrique
sub-saharienne

(Source : EMPRES-i, novembre 2024)

Situation sanitaire de la DNC en Europe

Historique : En 2015 – 2017, Epizootie dans les Balkans

Éradication grâce à un ensemble de mesures de gestion, notamment une campagne de vaccination régionale qui a joué un rôle déterminant.

Le dernier foyer observé en Europe datait du 10/10/ 2017 au Monténégro.

21/06/2025 : Cas confirmé en Sardaigne

- Élevage de 131 bovins (7 avec des symptômes cliniques).
- Mise en place de mesures de gestion d'urgence par les autorités Italiennes.
- Origine de la contamination : l'hypothèse de vagues de vecteurs hématophages (compte tenu de la présence de DNC en Afrique du Nord)
- Réflexions en cours sur la mise en place de **mesures de prévention et de surveillance, Corse**

Guide pratique - DNC

Pour plus d'informations :

Un guide pratique est disponible sur le site internet du MASA

<https://agriculture.gouv.fr/maladies-animales>

Vigilance dermatose nodulaire contagieuse

La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale qui touche les bovins, les buffles et les zébus. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme. Elle est présente en Afrique subsaharienne et en Asie et depuis 2023 en Afrique du Nord mais la France reste indemne à ce jour. Elle a été détectée le 20 juin 2025 en Sardaigne.

En savoir plus sur la dermatose nodulaire contagieuse :

**Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties -
Dermatose Nodulaire Contagieuse - Édition 2025**

pdf - 374.02 Ko



GUIDE PRATIQUE
DE DIAGNOSTIC
ET DE GESTION
DES ÉPIZOOTIES

**Dermatose
Nodulaire
Contagieuse**

Édition 2025





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI DE VOTRE ATTENTION